

Conditions Spécifiques du Produit

Dernière mise à jour: 28^{ème} septembre 2022

Sauf dans le cas où ils seraient autrement définis dans les présentes Conditions Spécifiques du Produit, les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans le Contrat entre GoCardless et le Commerçant qui achète des services à GoCardless.

A. Paielements GoCardless

Les conditions suivantes s'appliquent et sont incorporées par référence dans le Contrat, lorsque Paiements GoCardless est spécifié en tant que service sur un Bon de commande:

Plan de paiement existant signifie, pour un Contrat daté au 1er août 2021 ou après:

- ACH Debit (USA)
- Autogiro (Suède)
- Bacs (Royaume-Uni)
- BECS (Australie)
- Betalingservice (Danemark)
- Faster Payments (Royaume-Uni)
- PAD (Canada)
- BECS NZ (Nouvelle-Zélande)
- SEPA Credit Transfer (zone Euro)
- SEPA Direct Debit (zone Euro)
- SEPA Instant Credit Transfer (zone Euro)

B. Fonction FX

Les conditions suivantes s'appliquent et sont incorporées par référence dans le Contrat lorsque le Commerçant utilise la Fonction FX (comme définie ci-dessous) :

1. GoCardless pourra fournir au Commerçant une partie du Service qui fonctionnera de la manière suivante (la "**Fonction FX**") :
 - a. Le Commerçant peut demander à GoCardless de collecter des fonds auprès des Clients dans divers Plans de paiement, dans plusieurs devises.
 - b. GoCardless collectera ces fonds auprès des Clients dans la devise locale du Client (la «**Devise du Client**») et facturera au Commerçant les Frais (comme indiqué dans le Bon de commande ou, en l'absence de Bon de commande, tel que défini dans le Contrat).
 - c. Suite à la déduction de tout montant que GoCardless est autorisé à déduire conformément au Contrat, GoCardless échangera les fonds dans la Devise du Client contre des fonds dans la devise convenue de temps à autre avec le Commerçant (la «**Devise du Commerçant**»).
 - d. Au moment de la création d'un Ordre de paiement, GoCardless fournira au Commerçant une indication du taux de change qui sera appliqué. Le Commerçant reconnaît qu'il peut y avoir un écart entre le taux de change indicatif communiqué au moment de la création d'un Ordre de Paiement et le taux de change appliqué aux fonds transférés dans la Devise du Commerçant sur le Compte désigné du Commerçant, et que le taux appliqué peut être plus ou moins favorable au Commerçant;
 - e. Le Commerçant reconnaît que le taux de change applicable qui sera appliqué peut ne pas être le taux de change indicatif donné au Commerçant au moment de la création d'un Ordre de paiement, mais sera le taux en vigueur à la date à laquelle GoCardless verse des fonds au Commerçant. Le taux de change à la date à laquelle les fonds sont collectés auprès d'un Client ne sera pas appliqué à la Transaction;
 - f. Avant de recevoir des fonds dans la Devise du Commerçant sur le Compte désigné, le Commerçant pourra voir le taux de change qui sera appliqué via le tableau de bord GoCardless ou l'API. À ce moment, le Commerçant ne pourra pas annuler ou suspendre le transfert de fonds dans la Devise du Commerçant par GoCardless vers le Compte désigné; et
 - g. GoCardless transférera tous les fonds dus au Commerçant dans la Devise du Commerçant vers un Compte désigné, tel que désigné par le Commerçant, et qui devra être un compte bancaire libellé dans la Devise du Commerçant.
2. Dans le cas où les Frais mentionnés à l'article 1b sont indiqués dans un Bon de commande et que GoCardless est tenu d'appliquer un taux de change lors du calcul de ces Frais, il appliquera le taux de change moyen mensuel (tel que fourni à GoCardless par Netsuite ou une plate-forme similaire reconnue avec des données de taux de change) du mois civil complet précédant le calcul de ces Frais par GoCardless conformément au Contrat.
3. Si le Commerçant utilise la Fonction FX pour des Transactions récurrentes, le Commerçant reconnaît qu'il donne son consentement à GoCardless pour appliquer la Fonction FX à chaque Transaction récurrente où les fonds sont collectés dans la Devise du Client et convertis dans la Devise du Commerçant. Ce consentement peut être révoqué à tout moment en notifiant GoCardless. GoCardless ne donnera pas de taux de change indicatif au Commerçant avant chaque Transaction récurrente ou avant la réception de fonds dans la Devise du Commerçant sur le Compte désigné, mais le Commerçant pourra afficher un historique complet des paiements effectués sur son Compte désigné, y compris le taux de change appliqué à une Transaction, via le tableau de bord GoCardless ou l'API.
4. GoCardless déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour fournir la Fonction FX conformément au Calendriers du Plan de paiement pertinent dans la mesure où ces actions sont sous son contrôle.
5. Le Marchand reconnaît qu'il est de sa responsabilité de s'assurer que GoCardless dispose à tout moment des informations correctes sur le Compte désigné. Si le Commerçant devait modifier les détails du Compte désigné, il devra le faire dès que possible et, en tout état de cause, au plus tard à toute heure limite indiquée sur la Page du Calendrier du Plan de paiement.

6. Sauf indication contraire dans les sections 2 ci-dessus et 7 ci-dessous, toute référence à un taux de change dans le présent Contrat signifie le taux de change au moment pertinent pour la paire de devises concernée (par exemple, GBP à EUR, USD à AUD) tel que fourni par le fournisseur de taux de référence, Reuters. GoCardless peut changer le fournisseur de taux de référence de temps à autre sans envoyer de préavis au Commerçant.
7. Pour certaines devises, GoCardless peut être amené à utiliser un taux de référence différent pour une certaine paire de devises. Pour ces devises, GoCardless fournira au Commerçant une indication du taux de change qui sera appliqué conformément à l'article 1.d.
8. Dans certaines circonstances, il peut être nécessaire que GoCardless suspende la fourniture de tout ou partie de la Fonction FX, notamment:
 - a. lorsqu'un événement de force majeure se produit;
 - b. lorsque GoCardless croit raisonnablement que le Commerçant utilise la Fonction FX à des fins d'investissement ou spéculatives; ou
 - c. pour protéger GoCardless d'une défaillance généralisée du marché.

C. GoCardless Success+

Les conditions suivantes s'appliquent et sont incorporées par référence dans le Contrat, lorsque le Commerçant utilise le service GoCardless Success+ ("Success+"). En utilisant le service Success+, le Commerçant accepte d'être lié par ces conditions.

1. GENERALITES

Success+ est un produit conçu pour aider à améliorer le succès des paiements du Commerçant en offrant des fonctionnalités qui visent à réduire les Échecs et leur impact.

2. UTILISATION DE SUCCESS+

- a. Success+ peut être activé soit :
 - i. via le Compte GoCardless du Commerçant, lorsque cette fonctionnalité est disponible dans le tableau de bord ; ou
 - ii. après avoir rempli un Bon de Commande Success+ avec GoCardless.
- b. Lorsque le Commerçant utilise GoCardless via :
 - i. l'API, le Commerçant peut avoir besoin de mettre à jour son API avant d'activer Success+ ;
 - ii. des services tiers qui se connectent directement à son Compte GoCardless via l'API ou d'autres moyens, le Commerçant reconnaît et accepte que Success+ ne pourra être utilisé qu'une fois que ce tiers aura mis à jour son intégration pour faciliter l'utilisation de Success+.
- c. Le Commerçant est en mesure de régler certaines fonctionnalités de Success+ dans le tableau de bord de son Compte GoCardless.
- d. Success+ ne fonctionnera que pour les Échecs se produisant lorsque le Commerçant a entièrement activé Success+ conformément aux clauses 2 a. et 2 b. ci-dessus.

3. DÉSACTIVATION DE SUCCESS+.

Lorsque le Commerçant a activé Success+ via son Compte GoCardless, le Commerçant et ses Utilisateurs autorisés pourront désactiver Success+ via le tableau de bord; dans le cas contraire, le Commerçant doit contacter le Support GoCardless.

4. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

GoCardless ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie ou assurance que l'utilisation de Success+ réduira le taux d'Échecs du Commerçant ou améliorera la réussite des paiements du Commerçant.

D. GoCardless Protect+

Les conditions suivantes s'appliquent et sont incorporées par référence dans le Contrat, lorsque le Commerçant utilise le produit GoCardless Protect+ (« **GoCardless Protect+** »). En utilisant GoCardless Protect+, le Commerçant accepte d'être lié par ces conditions.

1. STIPULATIONS GÉNÉRALES

a. GoCardless Protect+ est un produit conçu pour aider à réduire le risque que les Clients reçoivent frauduleusement des biens et services de la part du Commerçant alors qu'ils n'ont pas l'intention de payer ces biens et services. GoCardless Protect+ inclut quatre fonctionnalités qui s'attaquent à la fraude tout au long du cycle de vie d'un Mandat de plan de paiement, de la création du Mandat du plan de paiement, jusqu'aux Transactions en cours effectuées dans le cadre du Mandat de plan de paiement pendant qu'il est actif, afin d'optimiser la valeur du Mandat de plan de paiement pour le Commerçant en réduisant les comportements frauduleux. Les quatre fonctionnalités de GoCardless Protect+ sont :

- (i) **Détecter** : une fonction de détection qui est activée lorsqu'un Client établit un Mandat de plan de paiement pour tenter d'identifier les payeurs potentiellement frauduleux en combinant un large éventail de sources de données appliquées aux détails du Mandat de plan de paiement fournis par le Client.

(ii) **Vérifier** : une fonction de Vérification des mandats ; si la fonction de détection identifie un Client comme à risque de fraude potentiel, et sur la base d'une grille de risques sélectionnée par le Commerçant, GoCardless Protect+ demandera à ce Client de vérifier qu'il a accès au compte bancaire qu'il utilise pour établir le Mandat de plan de paiement, en utilisant la fonction de Vérification des mandats de GoCardless. La fonction de Vérification des mandats est un service d'information sur les comptes et est soumise aux dispositions pertinentes des présentes Conditions spécifiques du produit qui s'appliquent à l'utilisation par le Commerçant de la fonction de Vérification des mandats (voir la section F ci-dessous).

(iii) **Surveiller** : une fonction de Surveillance qui est opérationnelle une fois qu'un Mandat de plan de paiement a été créé avec succès. La fonction de Surveillance implique que GoCardless surveille les activités frauduleuses sur le Compte GoCardless du Commerçant. GoCardless alertera le Commerçant s'il identifie une activité frauduleuse potentielle. GoCardless fournira également au Commerçant des rapports sur les différents aspects de la fraude.

(iv) **Contester** : une fonction de Contestation des rétro-facturations permettant au Commerçant de contester les rétro-facturations potentiellement frauduleuses effectuées par les Clients et de contester ces rétro-facturations auprès de la banque du Client, sur la base des preuves recueillies par GoCardless et des informations fournies par le Commerçant.

2. UTILISATION DE GOCARDLESS PROTECT+

a. GoCardless Protect+ peut être activé soit :

(i) via un Compte GoCardless du Commerçant, lorsque cette fonctionnalité est disponible dans le tableau de bord ; ou

(ii) autrement après avoir signé un Bon de commande avec GoCardless.

b. Lorsque le Commerçant utilise GoCardless via :

(i) l'API, le Commerçant pourrait devoir mettre à jour son API avant d'activer GoCardless Protect+ ;

(ii) des services tiers qui se connectent directement à son Compte GoCardless via l'API ou d'autres mécanismes, le Commerçant reconnaît et accepte qu'il ne pourra utiliser GoCardless Protect+ qu'une fois que ce tiers aura mis à jour son intégration afin de permettre l'utilisation de GoCardless Protect+.

c. Le Commerçant doit savoir que GoCardless Protect+ peut ne pas être disponible dans tous les Plans de paiement et dans toutes les juridictions des Clients, et que certaines fonctionnalités peuvent également ne pas être disponibles dans certains Plans de paiement et juridictions des Clients. Une liste à jour des Plans de paiement et, le cas échéant, des juridictions des Clients dans lesquelles le produit GoCardless Protect+ et/ou l'une des fonctionnalités individuelles composant le produit GoCardless Protect+ sont disponibles peut être consultée [ICI](#). GoCardless peut ajouter et/ou supprimer des Plans de paiement et/ou des juridictions des Clients pour GoCardless Protect+ et/ou l'une quelconque des fonctionnalités individuelles composant le produit GoCardless Protect+ à tout moment et sans préavis.

d. Le Commerçant a la possibilité de spécifier certaines fonctionnalités de GoCardless Protect+ dans le tableau de bord de son Compte GoCardless. En particulier :

(i) le Commerçant peut définir le seuil de risque qui déterminera quels Clients seront soumis à la fonction de Vérification et devront obtenir un Verified Mandate avant qu'un Mandat de plan de paiement puisse être établi pour ce Client. Le Commerçant peut modifier le seuil de risque qu'il souhaite appliquer à ses Clients à tout moment dans le tableau de bord de son Compte GoCardless ;

(ii) le Commerçant peut bloquer certains identifiants (tels que le compte bancaire, l'adresse électronique ou le domaine de l'adresse électronique) pour empêcher la création des Mandats de plan de paiement, et également débloquer ces identifiants s'il le souhaite ;

(iii) le Commerçant pourra accéder à différents types d'informations via le tableau de bord de son Compte GoCardless à l'aide de la fonction de surveillance, notamment des informations sur les pertes dues à la fraude, les profils de fraude des payeurs et les informations historiques de rétro-facturation ;

(iv) le Commerçant peut définir et consulter des informations relatives aux rétro-facturations qui lui permettent d'évaluer les rétro-facturations qu'il souhaiterait contester à l'aide de la fonction de contestation.

e. Le Commerçant doit noter qu'il peut être soumis à des dispositions d'utilisation équitable en ce qui concerne son utilisation de GoCardless Protect+ et, en particulier, l'activation de la fonction de Vérification dans GoCardless Protect+.

f. La fonction de Surveillance vise à aider le Commerçant à lutter contre la fraude en fournissant des données et des informations exploitables sur sa base de clients, y compris en donnant des estimations sur la valeur monétaire gagnée en utilisant GoCardless Protect+. Le Commerçant reconnaît et convient que ces rapports ne sont que des estimations, et GoCardless ne donne aucune garantie ni ne fait aucune déclaration ni aucun engagement concernant l'exactitude des informations fournies.

g. En ce qui concerne la fonction de Contestation, GoCardless ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie, de quelque nature que ce soit, qu'une contestation de rétro-facturation sera couronnée de succès, car la réussite dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment la qualité des informations reçues du Commerçant concernant la rétro-facturation et, en particulier, la documentation contractuelle entre le Commerçant et le Client. GoCardless rassemblera des preuves sur la base des informations que GoCardless détient concernant toute rétro-facturation, mais le Commerçant est également responsable de fournir des informations relatives à sa propre relation avec le Client. GoCardless sera responsable de la collecte et de la présentation des informations, de leur envoi pour examen, de l'entrée en relation avec la banque du Client en ce qui concerne la rétro-facturation (directement ou indirectement), de la réception du résultat de la Contestation et de sa communication au Commerçant.

h. GoCardless peut faire appel à des tiers pour fournir tout ou partie de GoCardless Protect+, notamment l'une quelconque des fonctionnalités composant GoCardless Protect+ et, dans de telles circonstances, et dans la mesure autorisée par la loi ou la réglementation, GoCardless exclut toute responsabilité vis-à-vis de ces tiers.

i. GoCardless déploiera des efforts commerciaux raisonnables pour fournir GoCardless Protect+, mais ne garantit pas que GoCardless Protect+ ou l'une quelconque des fonctionnalités composant GoCardless Protect+ répondra aux exigences du Commerçant ou sera

ininterrompu, dans les temps ou sans erreur. Par ailleurs, GoCardless ne donne aucune garantie quant aux résultats qui peuvent être obtenus par l'utilisation de GoCardless Protect+ ou de l'une quelconque des fonctionnalités composant GoCardless Protect+ par le Commerçant, ni quant à l'exactitude des autres informations obtenues via GoCardless Protect+ ou l'une de ses fonctionnalités.

- j. Le Commerçant assume tous les risques associés à son utilisation de GoCardless Protect+ et GoCardless n'est pas obligée de fournir une maintenance, une assistance technique ou un support d'une autre nature pour GoCardless Protect+ ou l'une de ses fonctionnalités.

3. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

GoCardless ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie que l'utilisation de GoCardless Protect+ éliminera, en tout ou en partie, les fraudes contre le Commerçant par tout Client et/ou tout autre tiers.

GoCardless n'est pas une agence de renseignement sur les consommateurs et aucune des informations fournies par GoCardless Protect+ ou l'une des fonctionnalités composant GoCardless Protect+ ne constitue un « rapport sur les consommateurs » tel que défini dans la Federal Fair Credit Reporting Act (Loi fédérale sur l'évaluation équitable des crédits, « FCRA ») (15 U.S.C.A. SS1681 et suivants).

En utilisant GoCardless Protect+ et l'une de ses fonctionnalités, le Commerçant accepte que : (A) aucune information fournie au Commerçant par le biais de GoCardless Protect+ n'est destinée à avoir une incidence sur la solvabilité, la capacité de crédit, le caractère, la réputation générale, les caractéristiques personnelles ou le mode de vie d'un Client et, nonobstant cela, (B) le Commerçant n'utilisera pas les informations reçues par le biais de son utilisation de GoCardless Protect+ : (i) comme facteur permettant d'établir l'éligibilité d'une personne à un crédit ou à une assurance ; (ii) dans le cadre de la souscription d'une assurance individuelle ; (iii) dans l'évaluation d'une personne à des fins d'emploi ; (iv) dans le cadre de la détermination de l'éligibilité d'une personne à un agrément ou à un autre avantage accordé par une autorité gouvernementale ; (v) dans le cadre de tout objectif autorisé (tel que défini par la FCRA) ; ou (vi) de toute autre manière qui ferait en sorte que l'utilisation de GoCardless Protect+ ou de l'une de ses fonctionnalités soit interprétée comme un rapport sur les consommateurs par toute autorité compétente pour l'une des parties. En outre, le Commerçant s'engage à ne prendre aucune mesure défavorable à l'encontre d'un consommateur, fondée en tout ou partie sur les informations. Les termes « mesure défavorable » et « consommateur » ont la signification qui leur est donnée dans la FCRA.

Le Commerçant ne peut utiliser aucune information obtenue grâce à son utilisation de GoCardless Protect+ à des fins de sollicitation commerciale, de marketing, de collecte de fonds ou pour d'autres activités ou objectifs similaires.

B. Verified Mandates

Les conditions suivantes s'appliquent au Contrat et sont incorporées par référence à celui-ci, lorsque le Commerçant utilise la fonction Verified Mandates (« **Verified Mandates** »). En utilisant Verified Mandates, le Commerçant accepte d'être lié par les présentes conditions.

1. STIPULATIONS GÉNÉRALES

Verified Mandates est une fonctionnalité qui aide les Commerçants à prévenir la fraude. Verified Mandates peut être activé et utilisé par les Commerçants en tant que fonctionnalité autonome (« **Direct Verified Mandates** »), ainsi qu'être intégré au produit GoCardless Protect+ en tant que fonctionnalité de ce produit (« **GoCardless Protect+ Verified Mandates** »). Les dispositions des présentes Conditions spécifiques au produit relatives au produit GoCardless Protect+ s'appliqueront en plus de ces conditions en ce qui concerne GoCardless Protect+ Verified Mandates. Lorsque ces conditions font référence à « Verified Mandates », il s'agit d'une référence à la fois à Direct Verified Mandates et à GoCardless Protect+ Verified Mandates, sauf indication contraire. Un « **Mandat vérifié avec succès** » est un Mandat du Plan de paiement configuré à l'aide d'un compte bancaire auquel le Client a vérifié qu'il a accès.

2. UTILISER VERIFIED MANDATES

- b. Direct Verified Mandates peut être activé soit :

- (i) via un Compte GoCardless du Commerçant, lorsque cette fonctionnalité est disponible dans le tableau de bord ; ou
- (ii) autrement après avoir signé un Bon de commande Verified Mandates avec GoCardless.

GoCardless Protect+ Verified Mandates peut être activé à travers la souscription du produit GoCardless Protect+ (tel que décrit à la section D de ces Conditions spécifiques au produit), et contient Verified Mandates.

- c. Lorsque le Commerçant utilise GoCardless via :

- (i) l'API, le Commerçant peut avoir besoin de mettre à jour son intégration API avec GoCardless avant d'activer Verified Mandates ;
- (ii) des services tiers qui se connectent directement à son Compte GoCardless via l'API ou d'autres mécanismes, le Commerçant reconnaît et accepte qu'il ne pourra utiliser Verified Mandates qu'une fois que ce tiers aura mis à jour son intégration afin de permettre l'utilisation de Verified Mandates.

- d. Pour Direct Verified Mandates, le Commerçant sera en mesure de spécifier certaines fonctionnalités de Verified Mandates dans le tableau de bord de son Compte GoCardless. Pour GoCardless Protect+ Verified Mandates, le Commerçant ne sera pas en mesure de spécifier la fonctionnalité Verified Mandates de la même manière ; la fonctionnalité Verified Mandates sera régies par les conditions de GoCardless Protect+ telles que décrites à la section D de ces Conditions spécifiques au produit.

- e. La liste à jour des Plans de paiement et, le cas échéant, des juridictions du Client dans lesquels Verified Mandates est disponible peut être consultée [ICI](#). GoCardless peut ajouter et/ou supprimer des Plans de paiement et/ou des juridictions du Client pour Verified Mandates à tout moment et sans notification au Commerçant.

- f. Pour Direct Verified Mandates, une fois que le Commerçant a activé Verified Mandates, les nouvelles demandes de mandats de prélèvement automatique que le Commerçant adresse à GoCardless passeront par le processus de Verified Mandates conformément au niveau de vérification spécifié par le Commerçant pour chaque demande de mandat de prélèvement automatique. Si le Commerçant ne spécifie pas de niveau de vérification pour la demande de mandat de prélèvement automatique, GoCardless appliquera le niveau de vérification par défaut de « recommandé ». Une description de chaque niveau de vérification est disponible [ICI](#). Le Commerçant ne pourra pas désactiver Verified Mandates une fois que la fonctionnalité aura été activée, bien que le Commerçant puisse, à tout moment, définir le niveau de vérification sur « minimum ». Vous reconnaissez et acceptez que lorsque le niveau de vérification est défini sur « minimum », certains mandats de

prélèvement automatique peuvent faire l'objet d'une vérification à l'aide de Verified Mandates, si une telle vérification est requise par un Plan de paiement.

- g. La fonctionnalité de Direct Verified Mandates n'est pas destinée à être utilisée pour vérifier les mandats existants, et nous pouvons placer des plafonds d'utilisation équitables sur votre Compte GoCardless si nous pensons que vous utilisez la fonctionnalité en dehors de son utilisation prévue.
- h. Lorsque des Frais sont payables par le Commerçant pour son utilisation de Direct Verified Mandates, lesdits Frais deviendront dus et payables à GoCardless sur création d'un Mandat vérifié avec succès.
- i. Si la vérification d'un mandat de prélèvement automatique à l'aide de Verified Mandates échoue de sorte qu'un Mandat vérifié avec succès n'est pas créé, aucun frais ne sera facturé au Commerçant pour l'utilisation de Verified Mandates pour ce mandat de prélèvement automatique, et le prélèvement automatique ne sera pas mis en place. Il relève de la responsabilité du Commerçant de s'assurer que de tels échecs sont gérés efficacement avec le Client et GoCardless n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le Commerçant reconnaît et convient que GoCardless n'a aucune obligation de mettre en place un Mandat du Plan de paiement et/ou un Ordre de paiement si la vérification d'un mandat de prélèvement automatique à l'aide de Verified Mandates échoue.
- j. Le Commerçant reconnaît et accepte que, lorsqu'il est en mesure de et le fait : (i) concevoir et/ou héberger des Pages de paiement (autres que les Pages de paiement conçues par GoCardless) ; (ii) utiliser les Pages de paiement fournies par un partenaire ; ou (iii) le cas échéant, concevoir et/ou envoyer ses propres Notifications de paiement, toutes concernant l'utilisation par le Commerçant de Verified Mandates, le Commerçant doit, à tout moment :
 - (i) se conformer aux directives et instructions et conseils de GoCardless de temps à autre ;
 - (ii) s'assurer qu'aucun élément des Pages de paiement et/ou des Notifications de paiement ne pourrait placer GoCardless en position de violation de la loi et de la réglementation pertinentes (en tant que prestataire de tout service d'information de compte réglementé au Client) ;
 - (iii) supprimer ou modifier toute Page de paiement ou Notification de paiement immédiatement sur notification de GoCardless.
- k. GoCardless peut fournir Verified Mandates elle-même ou par l'intermédiaire d'un prestataire de services tiers (« TPSP »). Lorsque GoCardless fournit Verified Mandates par le biais d'un TPSP, le Commerçant reconnaît et accepte que :
 - (i) GoCardless ne fait que mettre en place le mandat de prélèvement automatique et ne vérifie pas les coordonnées bancaires du Client, et les délais et l'efficacité de la fonction Verified Mandates se trouvent en dehors de la sphère de responsabilité de GoCardless. En conséquence, GoCardless ne donne aucun engagement ni aucune autre garantie à cet égard et décline expressément toute responsabilité pour tous les services fournis par un TPSP, y compris l'exactitude de l'évaluation ou des résultats fournis par ledit TPSP ;
 - (ii) tous les droits, titres et intérêts dans tous les services fournis par un TPSP sont la propriété du TPSP ;
 - (iii) dans la mesure permise par la loi ou la réglementation, GoCardless exclut toute responsabilité à l'égard de tout mandat de prélèvement automatique qui ne peut pas être vérifié et/ou qui est vérifié de manière incorrecte ou erronée à l'aide de Verified Mandates en raison d'un acte, d'une omission ou d'un autre manquement de tout TPSP impliqué dans l'exécution de Verified Mandates au nom de GoCardless.
- l. Lorsque GoCardless offre elle-même Verified Mandates, le Commerçant reconnaît et accepte que la capacité de GoCardless à offrir Verified Mandates dépend de l'exécution de services par la banque du Client dans sa sphère de responsabilité et, en particulier, son exploitation d'une interface qui permet à GoCardless de vérifier les coordonnées bancaires du Client. GoCardless ne sera aucunement responsable de tout mandat de prélèvement automatique qui n'est pas rempli en raison d'un acte ou d'une omission de la banque du Client.
- m. Bien que Verified Mandates soit conçu pour aider à prévenir la fraude, GoCardless ne fait aucune garantie, déclaration ni ne prend d'autre engagement concernant tout Mandat vérifié avec succès. Le Commerçant demeure entièrement responsable de, et indemnise GoCardless à l'égard de tous les montants et coûts encourus en conséquence de tout(e) Rétrofacturation, réclamation, remboursement, Échec ou de toute autre perte découlant de tout Mandat vérifié avec succès.
- n. Dans certaines circonstances, GoCardless pourrait devoir refuser l'exécution de tout ou partie du service de Verified Mandates pour des raisons telles que :
 - (i) lorsqu'un Cas de Force majeure survient affectant GoCardless, tout TPSP, tout sous-traitant de GoCardless et/ou la banque du Client ;
 - (ii) lorsque GoCardless estime raisonnablement que le Commerçant et/ou le Client utilise Verified Mandates à des fins illégales ou frauduleuses ;
 - (iii) lorsque la Vérification du Client ne peut pas être effectuée à la satisfaction de GoCardless.Dans de tels cas, GoCardless n'aura aucune responsabilité envers le Commerçant pour ne pas avoir offert Verified Mandates.
- o. GoCardless ne garantit pas que Verified Mandates répondra aux exigences du Commerçant ou que Verified Mandates fonctionnera sans interruption, respectera les délais ou sera exempt d'erreurs.
- p. Si le Client se plaint auprès du Commerçant concernant Verified Mandates, le Commerçant doit rediriger le Client vers GoCardless et informer le Client qu'il doit adresser la plainte à GoCardless par e-mail à complaints@gocardless.com.